

COMPTE RENDU DU 22 MARS 2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux du mois de mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 15 mars 2016, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joseph BONNEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Joseph BONNEAU, Marie-Jeanne BENOIT, Nicolas MAUPETIT, Sylvie JOURDAIN, Patrick PARANTHOËN, Jean-Pierre TRICOIRE, Joël BONNAUD, Patrick DOUILLARD, Michel PETIT, Vital LEMASSON, Catherine ARNAUDEAU, Chrystèle LEBRUN, Laure BLUTEAU, Valérie ARTAUD, Stéphanie ROUSSEAU, Manuella ROUET, Claude ALBERT, Patrick DESLANDES, Michel BIRONNEAU.

SECRÉTAIRE : Claude ALBERT.

ABSENTS EXCUSÉS : Claude MORIN, Céline BELLEAU, Hélène TURCAUD, Priscilla CHEVRIER.

Claude MORIN ayant donné pouvoir à Sylvie JOURDAIN.
Céline BELLEAU ayant donné pouvoir à Manuella ROUET.

Compte-rendu de l'exercice des délégations du Maire

1. Droit de préemption

Monsieur le Maire informe le Conseil des dossiers déposés depuis le 9 février 2016 et pour lesquels il a été renoncé au droit de préemption :

- Terrain situé Le Pironnet et Le Chapeau Rouge, Section ZA n° 460-461-457-462,
- Terrain situé rue Croix du Tour, Section AD n° 735 (lot n° 1),
- Terrain situé Le Sautreau, Section ZA n° 276 et 422,
- Terrain situé 13bis rue du Chatenay, Section AI n° 511 et 514,
- Terrain situé Le Bourg nord-ouest, Section AD n° 278,
- Terrain situé 18 rue des Terriers, Section AK n° 187,
- Terrain situé 6 rue du Chapeau Rouge, Section ZA n° 319,

B – FINANCES

1. Affectation des résultats

- Budget Commune

Le Conseil Municipal, **DÉCIDE** d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	611 335,15
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	290 657,29
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	902 022,44
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-344 728,13
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-10 776,50
Besoin de financement F. = D. + E.	355 504,63
AFFECTATION = C. = G. + H.	902 022,44
1) <u>Affectation en réserves R1068 en investissement</u> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	355 504,63
2) <u>H. Report en fonctionnement R 002 (2)</u>	546 517,81
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

- Budget Assainissement

Le Conseil Municipal, **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	69 978,39
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	22 096,74
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D-002 ci-dessous)	92 075,13

Solde d'exécution de la section d'investissement		
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)		-9 503,49
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)		0,00
Besoin de financement = e + f		9 503,49
AFFECTATION (2) = d.		92 075,13
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)		0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)		9 503,49
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00		82 571,64
DEFICIT REPORTE D 002 (3)		

2. Vote des taux d'imposition – année 2016

Le Conseil à 18 voix pour, 1 abstention,

DÉCIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2016.

FIXE pour l'année 2015, les taux d'imposition suivants :

Nature	Bases notifiées	Taux 2016	Produit 2016	Produit 2015	Variation
TH	2 489 000	18,06 %	449 513	418 631	+ 7.38 %
TFB	3 103 000	20,24 %	628 047	619 142	+ 1.42 %
TFNB	43 300	45.24 %	19 589	19 453	+ 0.69 %
	5 635 300		1 097 149	1 057 226	

3. Budgets primitifs 2016 :

- **Commune**

Le Conseil municipal, **Décide à l'unanimité**

Article unique : d'approuver le budget primitif 2016 – Budget Général.

SECTION FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
.011	Charges à caractère général	554 570.20	106 400.00	Produits des services	70
.012	Charges de personnel	969 400.00	1 447 205.97	Impôts et taxes	73
.022	Dépenses imprévues Fonct.	116 220.00	648 025.00	Dotations et participations	74
65	Autres charges gestion courante	278 000.00	92 600.00	Autres produits gestion	75
66	Charges financières	140 000.00	27 000.00	Atténuation de charges	013
67	Charges exceptionnelles	3 500.00	10.00	Produits financiers	76
68	Amortissement	131 368.58	4 800.00	Produits exceptionnels	77
.023	Virement à section investissement	700 000.00	21 000.00	Travaux en régie	72
014	Atténuation de produits	500.00	546 517.81	Excédent reporté	002
TOTAL		2 893 558.78	2 893 558.78	TOTAL	

SECTION INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
16	Remboursement d'emprunts	478 673.52	30 000.00	Dotation fds divers réserves	10
13	Subventions d'investissements	2 800.00		Subventions d'investissement	13
21	Immobilisations corporelles	10 000.00	300 000.00	Emprunts	16
23	Immobilisations en cours	21 000.00	131 368.58	Amortissements	28
27	Autres immobilisations financières			Autres immos financières	27
	Opérations d'équipement (total)	671 345.33	47 979.00	Opérations équipement (total)	
.020	Dépenses imprévues Invest.	21 305.23		Produits des cessions	024
20	Immobilisations incorporelles	15 000.00		Frais d'études	2031
	Déficit investissement 2015	344 728.13	700 000.00	Virement de section fonction.	021
2031	Frais d'études		355 504.63	Résultat affecté 2015	1068
TOTAL		1 564 852.21	1 564 852.21	TOTAL	

- **Assainissement**

Le Conseil municipal, **Décide à l'unanimité**

Article unique : d'approuver le budget primitif Assainissement 2016.

EXPLOITATION					
DÉPENSES			RECETTES		
	Charges à caractère général	121 468.15	190 000.00	Produits de gestion courante	
	Frais de personnel	15 000.00		Production immobilisée	
	Autres charges gestion courante	700.00		Subventions d'exploitation	
	Charges financières	7 000.00	40 230.99	Produits exceptionnels	
	Charges exceptionnelles	100.00			
	Dotations amortissements	57 130.00			
	Dépenses imprévues	24 000.00			
	Virement Section Investissement	87 404.48			
	Déficit reporté		82 571.64	Excédent antérieur reporté	
TOTAL		312 802.63	312 802.63	TOTAL	

SECTION INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
	Subventions d'investissement	40 230.99		Subventions d'investissement	
	Emprunts	24 800.00		Emprunt	
	Immobilisations en cours	79 503.49	87 404.48	Virement section Exploitat.	
	Déficit reporté	9 503.49	57 300.00	Amortissements	
			9 503.49	Réserves	
				Excédent	
TOTAL		154 037.97	154 037.97	TOTAL	

- **Lotissement le Fief du Rocher**

Le Conseil municipal, **Décide à l'unanimité**

Article unique : d'approuver le budget primitif Lotissement du Fief du Rocher 2016.

SECTION INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
3555	Terrains aménagés	1 450.00		Emprunts cond. Particulières	1641
16874	Dette envers Collec.	31 954.36		Revers. Envers collec.	16874
1641	Remboursement des emprunts	29 204.14	62 608.50	Terrains aménagés	3555
				Excédent reporté	
TOTAL		62 608.50	62 608.50	TOTAL	
SECTION FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
6015	Terrains		80 059.30	Vente terrains	7015
6045	Etudes et Prestations	1 450.00	1 450.00	Variation Stocks	71355
71355	Variation Stocks	62 608.50	1 131.52	Produits exceptionnels	7788
6522	Revers. Bud. Ann				
678	Autres charges exceptionnel.	0.02			
66111	Intérêts d'emprunts	18 582.30			
	Déficit reporté				
TOTAL		82 640.82	82 640.82	TOTAL	

4. Emprunt travaux voirie Chapeau Rouge

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 300 000.00 EUR
Durée du contrat de prêt : 15 ans
Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2031

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 300 000.00 EUR
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 06/05/2016 avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1.58 %
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : échéances constantes
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,15 % du montant du contrat de prêt

5. Subvention RASED

Le Conseil à l'unanimité, **DÉCIDE** de verser au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté de Chantonay pour l'année 2015-2016 la somme de cent quatre dix-sept euros et 40 centimes (197.40 €).

6. Renouvellement de l'aide financière attribuée dans le cadre de l'Eco-PASS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DÉCIDE**:

- de mettre en œuvre l'aide financière « éco-Pass » telle qu'exposée ci-dessus,
- de retenir les critères du Conseil Départemental pour accorder l'aide communale,
- que l'aide accordée par bénéficiaire sera de 1500 € quelle que soit la composition familiale de celui-ci,
- d'arrêter le nombre de prime à **10** par année civile,
- d'autoriser le Maire à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu de la vérification faite par l'ADILE des documents ci-après :
 - avis d'imposition N-2 du/ des bénéficiaire(s),
 - offre de prêt délivrée par l'établissement bancaire,
 - attestation de propriété délivrée par le notaire,
 - factures des travaux concourant au gain énergétique de 25% ou 40% selon le logement prévu par un audit énergétique.
- d'autoriser le Maire à signer tout document à venir se rapportant à cette affaire.

7. Admission en non-valeur

Le conseil à l'unanimité, **DÉCIDE** d'admettre en non-valeur les titres n° 572/2011 et n°107/2012 du budget principal pour un montant de 20.96 €.

C – TRAVAUX - BATIMENTS

1. Convention GrDF pour l'implantation de compteurs communicants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DÉCIDE**:

1°) d'accepter les termes de la convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur

2°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

E – DIVERS

1. Personnel : Tableau des effectifs

Le conseil à l'unanimité :

DECIDE de modifier ainsi qu'il suit le tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril 2016 :

- création d'un emploi d'**Adjoint technique principal de 1^{ère} classe**, à temps complet soit 35 heures 00 à compter du 1^{er} avril 2016.
- Suppression d'un emploi d'**Adjoint technique principal de 2^{ème} classe**, à temps complet soit 35 heures 00 à compter du 1^{er} avril 2016.
- création d'un emploi de **Rédacteur principal de 1^{ère} classe**, à temps complet soit 35 heures 00 à compter du 1^{er} avril 2016.
- Suppression d'un emploi de **Rédacteur principal de 2^{ème} classe**, à temps complet soit 35 heures 00 à compter du 1^{er} avril 2016.

2. Ratio d'avancement de grade

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **Décide** :

- de fixer le taux de promotion pour les avancements de grade à 100 % pour tous les grades et tous les cadres d'emplois.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent.

3. Ecoles Publiques : Rentrée 2016

Le Conseil à 20 voix pour, 1 contre,

DONNE un avis favorable à la création d'un dispositif pour la scolarisation des enfants de moins de trois ans dans le cadre de la structure actuelle des trois classes à la rentrée 2016.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Joseph BONNEAU
Maire



